

Affaire Tarnac/SNCF : entretien avec l'avocate de Julien Coupat

dimanche 12 avril 2009, par [TERREL Irène](#) (Date de rédaction antérieure : 31 mars 2009).

Dernier détenu dans l'affaire des sabotages de la SNCF, dite affaire Tarnac, Julien Coupat est en prison depuis quatre mois. Son avocate dénonce un acharnement du pouvoir et s'inquiète de l'état des libertés publiques en France.

Le Grand Soir - Vous parlez d'un "acharnement" contre Julien Coupat. En quoi cette détention vous semble-t-elle abusive ?

La présomption d'innocence a été bafouée depuis le début de cette affaire et continue de l'être. L'instruction telle qu'elle s'est déroulée depuis le mois de novembre 2008 confirme la fragilité du dossier : au niveau des expertises, aucune empreinte digitale ni génétique. Tous les mis en examen interrogés ont démenti que Julien Coupat était chef d'une quelconque structure : cette notion de direction a été une pure construction intellectuelle et policière à charge. Le témoin sous X a été qualifié de mythomane. Julien Coupat a été entendu trois fois, il s'est expliqué. Et pourtant, tous ces éléments à décharge ne sont pas pris en compte. On le maintient en prison. Le principe de l'instruction à charge et à décharge n'est pas appliqué. On part d'un postulat de culpabilité pour ne pas désavouer politiquement l'opération qui a été menée.

Jusqu'où êtes-vous prête à entretenir un rapport de force avec le parquet ?

La stratégie de défense ne peut qu'être plus offensive maintenant. Un juge des libertés avait décidé de libérer Julien Coupat le 19 décembre 2008. Curieusement, ce même juge, qui avait pourtant suivi toute l'enquête pendant la garde à vue, a disparu de la procédure ; il s'est opportunément évaporé ! Les autres juges rejettent la demande de liberté. On voit bien que l'affaire est politique.

Le juge qui s'occupe de l'affaire parle d'une "enquête impartiale". Ça vous paraît crédible ?

Je lui ai demandé qu'il interroge Julien Coupat de nouveau. Si l'on se retranche derrière le fait, ou l'alibi ?, qu'il faut l'interroger, sans quoi on ne peut pas le libérer, il faut alors l'interroger très vite. On demande la déqualification de "terrorisme". Tout le monde le sent bien, il ne s'agit pas de terrorisme ; c'est une construction voulue et orchestrée politiquement. Juridiquement, ça ne tient pas, d'autant qu'il n'existe pas de définition objective du terrorisme - dommage, car on voit à quels abus cela peut mener. Ce flou juridique entraîne ce à quoi l'on assiste : l'extension insidieuse et à l'infini de la notion de terrorisme.

Quels rôles ont joué les ministres de la Justice et de l'Intérieur ?

La circulaire du mois de juin de la ministre de la Justice, Rachida Dati, demandant au parquet antiterroriste de porter une attention particulière aux violences qui seraient commises par ce qu'elle

appelle *“la mouvance anarcho-autonome, ou encore l’ultra gauche”* pose les prémices de cette affaire, et elle a été relayée par les déclarations de Michèle Alliot-Marie au moment des interpellations. C’est extrêmement grave qu’un ministre de l’Intérieur s’exprime au moment même où on interpelle des gens, avec 150 hommes en armes, en gilets pare-balles, avec des hélicoptères qui tournent au dessus d’un petit village et les journalistes derrière. Quand on fait une telle mise en scène, la présomption d’innocence est d’emblée bafouée. Ils sont présentés non seulement comme coupables d’entrée de jeu, mais aussi comme dangereux. C’est une violation des droits. Julien Coupat n’a pas de casier judiciaire. En termes de *“terrorisme”*, son dossier est vide, et pourtant, il est détenu depuis plus de quatre mois, il a été interrogé trois fois. Si on était dans une affaire *“normale”*, il devrait être libéré.

Comment se sent Julien Coupat ?

Les soutiens divers qu’il reçoit lui permettent de supporter tout cela. Il découvre les conditions de détention déplorables dans les prisons françaises et je pense qu’il sera amené à écrire sur ce thème. Il subit cet acharnement avec calme et sérénité en essayant de l’analyser et de comprendre les enjeux. C’est un intellectuel, ce n’est pas en le détenant qu’il renoncera à ses idées.

Cette affaire symbolise aussi l’état des libertés publiques en France...

Quand vous voyez le sort réservé aux sans-papiers, les détentions provisoires qui se multiplient, ce ne sont pas uniquement les procédures antiterroristes qui sont visées, c’est un climat général d’atteintes aux libertés. Au cœur de cela, il y a cette procédure qui est une sorte de traque à l’opposant politique, à la pensée critique. La jeunesse est devenue une classe dangereuse : on voit ça dans les manifestations, les quartiers, les arrestations préventives, les gardes à vue abusives. Les peines-plancher aux audiences, absolument déraisonnables, profondément injustes et évidemment porteuses, ce qui est le comble, des récidives à venir... Tout cela participe d’un climat d’atteintes graves aux libertés.

Quelles sont les étapes à venir de sa défense ?

La demande de déqualification de terrorisme et de l’accusation de chef qui ne repose sur rien, une prochaine demande de liberté, et enfin un commentaire public et à décharge de ce dossier. Cette extension de la notion de terrorisme est grave. Une avocate a été interpellée une nuit parce qu’elle avait un tract sur Coupat dans la poche, elle a fait une garde à vue antiterroriste ; bientôt un tag politique pourrait être qualifié de terroriste ! Ce qui est insupportable aussi, c’est l’incrimination de la pensée : un livre, *L’insurrection qui vient*, écrit par un collectif d’auteurs, et jamais poursuivi et encore moins interdit, est devenu une charge. Ce livre, c’est une pensée critique ; or il est versé au dossier de l’instruction. C’est une première ! Ce sont des faits inquiétants.

Irène Terrel

Les faits

Le 7 novembre 2008, des dégradations sont perpétrées contre le réseau SNCF, en Corrèze, dans le Limousin. Neuf personnes sont interpellées, dont Julien Coupat, le principal suspect selon la justice, qui l’accuse d’être le chef de la *“cellule invisible de Tarnac”*. Ce dernier est incarcéré depuis le 15 novembre, malgré quatre demandes de remise en liberté. Les huit autres ont tous été relâchés et

restent solidaires de Coupat.

Source : Les INROCKS <http://www.lesinrocks.com/actualite...>

Soutien aux inculpés de Tarnac :

<http://www.soutien11novembre.org/>

soutientarnac.ml.free.fr

soutientarnac.tulle.ml.free.fr

P.-S.

* Interview paru sur Le Grand Soir, :

<http://www.legrandsoir.info/spip.ph...>

* Irène Terrel, avocate, 55 ans, inscrite au barreau de Paris, est spécialisée dans le droit des étrangers et le droit social.